

CHARTRE DES VOYAGES SCOLAIRES

I. PRINCIPES GENERAUX

Un voyage est une opportunité de développer un projet pédagogique (linguistique, sportif, AES, humanitaire...). Il se déroule exclusivement dans la zone Asie-Pacifique.

Initié par les équipes pédagogiques, il est d'abord validé techniquement et pédagogiquement par la direction puis par la Commission des Voyages. Les propositions des élèves, examinées avec leur enseignant, peuvent être à l'origine d'un voyage. Les participants sont associés à l'élaboration du programme, les élèves sont invités à s'impliquer pleinement dans la préparation du voyage.

On recherchera une certaine régularité dans la programmation des voyages pour que chaque élève puisse en bénéficier de façon équitable au cours de sa scolarité.

En tout état de cause, quel que soit le voyage, sa durée ou sa destination, il conviendra de rechercher les meilleures conditions possibles de sécurité durant son déroulement.

Au cas où certains élèves ne participeraient pas au voyage, ils seront accueillis au lycée avec un emploi du temps aménagé pendant la période concernée et leur situation particulière sera prise en compte au mieux par les professeurs.

II. CATEGORIE DE VOYAGE

Différents voyages scolaires peuvent être organisés au LFS dans le cadre de la mise en œuvre des enseignements et du projet d'établissement. En fonction des élèves concernés ou de la destination du voyage, les règles suivantes s'appliquent :

- Voyage concernant un groupe constitué à l'emploi du temps **ET en lien avec un enseignement** (une classe, un groupe de langue, une section linguistique, un niveau...) :
 1. 90% des élèves du groupe doivent participer obligatoirement
 2. En Chine : 5 jours maximum et un coût de 1000RMB / élève / jour souhaitables
 3. Hors de Chine : Budget validé par la commission voyage.
- Voyage concernant un groupe non constitué à l'emploi du temps **OU** correspondant à un projet transversal ou particulier (Model UN, compétitions sportives, orientation, action caritative...)
 1. participation volontaire (si possible organisé hors temps scolaire)
 2. En Chine : 5 jours maximum et un coût de 1000RMB / élève / jour souhaitables
 3. Hors de Chine : Budget validé par la commission voyage

Dans le cas d'un voyage ne concernant qu'une partie des élèves d'une classe, (exemple 6^{ème} SIC, équipe de sport), les équipes pédagogiques veilleront à ce que les élèves participants disposent avant leur retour en classe des contenus des cours auxquels ils n'ont pas pu assister.

III. PREPARATION DU VOYAGE

L'organisation d'un voyage de classe doit respecter les 3 étapes suivantes :

1ère étape :

1. Concertation des professeurs qui désirent organiser le voyage, définition du cadre pédagogique et financier.
2. Echange entre les professeurs et les élèves sur les objectifs et le contenu du voyage.
3. Présentation du projet en Commission des voyages dont le vote a valeur d'autorisation ou de rejet du projet ou de demande de compléments d'information ou de révision.

2ème étape (si validation par la Commission des Voyages) :

4. Première réunion d'information auprès des parents, sans engagement de leur part, avec remise d'un document sur le voyage projeté.
5. Les parents ont un délai de 10 jours pour réfléchir sereinement et donner leur réponse quant à la participation de leur enfant.
6. La date limite de réponse, impérative, étant atteinte, les parents sont informés officiellement de la mise en œuvre du projet, si les critères sont respectés (notamment nombre de participants). La liberté de choix de chaque famille doit être respectée par l'ensemble des partenaires impliqués dans le projet.

3ème étape

7. L'enseignant complète un dossier « Voyage collectif d'élèves avec nuitées » à remplir qu'il dépose au moins 4 semaines avant le départ (8 semaines dans le cas d'un voyage hors de Chine) auprès du directeur ou du proviseur-adjoint.
8. Le dossier est envoyé aux différents interlocuteurs (services généraux, comptabilité, infirmerie,...) qui valident les différents aspects techniques du projet.
9. La demande de paiement est lancée auprès des familles après validation du montant par la Direction Financière. Cela permettra au LFS de confirmer puis de payer le voyage auprès des prestataires. A défaut de paiement par les familles de l'intégralité du voyage 10 jours avant le départ, le LFS se réserve le droit d'annuler la participation de l'élève
10. Un bilan pouvant prendre des formes diverses sera présenté aux familles au retour du voyage.

IV. REGLEMENT

Les élèves, majeurs ou mineurs, sont au cours du voyage sous la responsabilité des enseignants et des personnels d'encadrement. Ils respectent un code de conduite défini avec eux avant le départ. Chaque membre du groupe est acteur dans le dispositif de réussite du projet et, par son comportement, contribue au succès du voyage.

Quel que soit le projet, les règles de vie en vigueur à l'école dans le règlement intérieur s'appliquent de la même façon, à tout moment. En primaire les classes de découverte s'inscrivent dans le cadre scolaire.

Au cours du voyage, à tout moment, en raison d'un manquement grave aux règles de conduites ou pour un comportement mettant en danger le bon déroulement du voyage ou la sécurité du groupe, tout élève pourra être renvoyé à Shanghai au frais de sa famille sur décision des responsables du voyage.

V. ECHANGES SCOLAIRES

L'ouverture vers d'autres cultures, la communication avec des jeunes issus des pays d'une langue étudiée ou avec des jeunes d'autres pays étudiant la même langue sont les objectifs des échanges scolaires. A ce titre, le LFS souhaite les développer. L'accent peut être mis, dans l'élaboration et la définition du projet, sur :

- l'ouverture internationale de l'établissement
- la mise en place d'un projet éducatif conjoint et durable.
- l'interdisciplinarité
- l'amélioration des compétences linguistiques des élèves
- la recherche d'un thème annuel déterminé par les équipes pédagogiques et les élèves.

Une durée de séjour au-delà de 10 jours impose que la moitié au moins soit prévue en période scolaire du pays d'accueil. Un hébergement familial réciproque sera, si possible, privilégié.

VI. FONCTIONNEMENT

Les enseignants organisateurs prendront soin de veiller à la bonne préparation de tous les aspects qui concernent leur projet :

- Intérêt pédagogique
- Encadrement et prise en charge des élèves (ne pas laisser de moments « incertains » dans la prise en charge)
- Transports et déplacements sur place
- Suivi et vérification des fiches médicales
- Sécurité et santé au cours du voyage
- Prise de renseignements sur la structure d'accueil (conditions de sécurité, centre de soins le plus proche, professionnalisme du personnel, hygiène...)
- Autorisations parentales écrites
- Vérification de tous les documents nécessaires pour les voyages hors de Chine
- Organisation des réunions préparatoires selon un calendrier rigoureux
- Information de l'administration de l'école sur le pilotage du projet
- Budget : y inclure le transport, l'hébergement, les repas, les activités, le cout des accompagnateurs, les frais divers et s'il y a lieu les heures supplémentaires ou de remplacement
- Aménagement de l'accueil des élèves qui ne participent pas au voyage
- Communication régulière avec l'école au cours du séjour

En cas de désistement d'un élève, quel qu'en soit le motif, le mode et le montant du remboursement seront définis par la DAF en fonction de la date de désistement, de la possibilité d'annulation du billet d'avion le cas échéant.

En cas d'annulation de la part du lycée (pour une raison dûment justifiée, par exemple recommandation de l'Ambassade ou du Consulat), le LFS s'engage à rembourser aux parents le montant déjà versé, déduction faite des frais d'annulation, tels que définis par l'agence organisatrice..

VII. FINANCEMENT

Pour que le projet ait les meilleures chances de réussite, son coût doit être soigneusement étudié. La contribution demandée aux parents doit être calculée au plus juste pour permettre à l'ensemble des élèves de partir. Les élèves seront invités à trouver par eux-mêmes des financements d'appoint. Les frais des professeurs accompagnateurs seront inclus dans le budget et répartis entre les élèves, car il s'agit de déplacements et activités dans le cadre de leurs fonctions.

VIII. Agences organisatrices

Le LFS référence des agences organisatrices avec lesquelles sont signés des cahiers des charges précisant les exigences de l'établissement en termes de sécurité, qualité, fonctionnement, paiement. Les enseignants doivent passer par ces agences pour l'organisation de leur voyage. La liste des agences référencées est disponible auprès du service achats.